BULLETIN
D'ADHÉSION 2016

LES RENCONTRES PERFORMANCE

Pour **290 € HT / entreprise** (soit 348 € TTC)

L'adhésion permet aux salariés, désignés dans le tableau ci-dessous, un accès illimité aux rencontres, sur inscription jusqu'au 31 décembre 2016.

INSCRIPTION

SOCIÉTÉ / ORGANISME : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) : .....

NOM / PRÉNOM : ..... FONCTION : .....

TÉL : ..... MAIL : .....

Merci de compléter ce tableau en désignant les salariés concernés et en cochant les thématiques choisies

NOM / PRÉNOM	FONCTION	EMAIL *(obligatoire)*	Commercial & Marketing	Développement Personnel	Gestion	Innovation	Numérique	Production	Ressources Humaines & Management

☐ **J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'utilisation et de vente (au verso)**

Date et signature :

CCI TOURAINE **Merci de retourner ce bulletin d'adhésion avec votre règlement à la CCI Touraine - Administration des Ventes - 4 bis rue Jules Favre - BP 41028 - 37010 TOURS CEDEX 1**

Une facture aquittée vous sera adressée en retour

LES RENCONTRES
PERFORMANCE®
TOURAINE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE DES RENCONTRES PERFORMANCE TOURAINE® CGV DU 2 NOVEMBRE 2015

CCI TOURAINE

Il est indispensable d'accepter les conditions générales d'utilisation et de vente des Rencontres Performance® Touraine pour valider votre inscription.
Pour cela, merci **de cocher sur le bulletin d'adhésion « j'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'utilisation et de vente ».**

Article 1 : Objet des présentes conditions

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la CCI Touraine permet à l'entreprise d'accéder aux Rencontres Performance® Touraine et aux services associés.

Article 2 : Définition des Rencontres Performance® Touraine

2.1 Les prestations associées aux Rencontres Performance® Touraine

Participer aux Rencontres Performance® Touraine, c'est entrer en relation avec d'autres entreprises :
- pour un partage accru : d'informations, de retours d'expériences, de compétences...
- pour de nouvelles opportunités : business, partenariats, mutualisation de moyens...
- pour rompre l'isolement : des dirigeants, des responsables fonctionnels...

Les rencontres ont pour objectif de permettre aux participants de :
- trouver des solutions / des idées nouvelles
- rencontrer des personnes qui ont des profils / problématiques / projets proches des leurs
- enrichir leurs connaissances
- pouvoir mettre rapidement en pratique.

Les formats des rencontres sont adaptés aux thèmes traités :
- conférences d'experts avec témoignages d'entreprises
- rencontres d'échanges d'expériences
- visites d'entreprises
- ateliers pratiques.

2.2 Conditions d'adhésion
L'adhésion est réalisée par l'entreprise.

Elle permet aux salariés d'une entreprise membre de participer à l'ensemble de nos rencontres, dans la limite et le respect des conditions spécifiques à chaque réunion.
L'adhésion prend effet à la date de sa signature et se termine le 31 décembre 2016.
Son coût est de 290 euros HT / an par entreprise. Le prix en euros TTC tient compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux sera répercuté sur le prix des produits ou des services.
La CCI Touraine se réserve le droit de faire évoluer ses conditions. Ces conditions générales de vente seront modifiées à chaque évolution des conditions de vente.

Elle comprend également la fourniture de codes d'accès personnalisés au site web www.lesrencontresperformance.fr pour les salariés de l'entreprise membre qui en font la demande.
L'adhésion prend effet à la date de sa signature, pour une durée d'une année.
Sont coût est de 290 euros HT / an par entreprise. Le prix en euros TTC tient compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux sera répercuté sur le prix des produits ou des services.
La CCI Touraine se réserve le droit de faire évoluer ses conditions. Ces conditions générales de vente seront modifiées à chaque évolution des conditions de vente.

2.3 Modalités de rétractation
Le client dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de 14 jours court, conformément à l'article L.121-21 du code de la consommation, à compter de l'acceptation de l'offre par le client. L'acceptation de l'offre est formalisée par la signature du bulletin d'adhésion et des conditions générales de vente associées.

Si, avec l'accord expresse du client, la prestation est délivrée immédiatement ou avant la fin du délai de 14 jours ouvrés, le délai de rétractation de 14 jours ne pourra pas s'appliquer conformément à l'article L.121-21-5 du code de la consommation. Exemple : le client participe à une rencontre qui a lieu pendant ce délai de 14 jours.

2.4 Durée de l'adhésion
L'adhésion prend effet à la date choisie et figurant au recto et se termine le 31 décembre 2016.
La CCI Touraine informera l'entreprise, par écrit par courrier, email ou fax, au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant le terme de la période d'adhésion, de la possibilité de reconduire le contrat ou non. Le client devra répondre de sa décision par email, fax ou courrier.
La non utilisation par l'adhérent du service proposé, quelle qu'en soit la cause, ne peut entraîner aucune diminution ou report de cotisation, ni indemnité quelconque, à la charge de la CCI Touraine.

2.5 Résiliation anticipée
La CCI Touraine pourra mettre fin de manière anticipée à l'adhésion de l'entreprise si un des adhérents ne respecte pas les obligations découlant des présentes conditions générales après mise en demeure restée vaine de les respecter.
L'accès aux Rencontres Performance Touraine peut être suspendu à tout moment, sans préavis, en cas de non-paiement d'une facture à sa date d'échéance.
En toute hypothèse, la résiliation anticipée ne donnera lieu à aucun remboursement par la CCI Touraine d'une quote-part de la cotisation payée ni à aucune indemnité.

Article 3 : Droits et obligations de la CCI Touraine

3.1 Continuité du service
La CCI Touraine s'engage à mettre en œuvre tous les moyens destinés à fournir le programme proposé.
Toutefois, la disponibilité des intervenants peut, à titre exceptionnel, amener la CCI Touraine à modifier les dates et les sujets. De même, des rencontres supplémentaires pourront être programmées en fonction de l'actualité, des attentes et des propositions des membres.
La CCI Touraine ne pourra être tenue responsable d'une annulation en cas de force majeure, en cas de conditions météorologiques fortement dégradées, de maladie de l'intervenant... ainsi que de toute autre cause externe.

3.2 Les partenaires experts
Pour proposer un programme pertinent, la CCI Touraine peut faire appel à des partenaires experts.

Article 4 : Droits et obligations de l'adhérent

4.1 Respect des présentes par l'adhérent
L'entreprise adhérente s'engage à respecter les présentes conditions générales.

4.2 Droit à l'image
Au cours des rencontres, la CCI Touraine peut parfois prendre des photos (vues globales, photos de groupe...) de la réunion afin d'illustrer les articles sur le site www.touraine.cci.fr ou pour tout autre support web ou papier destiné à assurer la promotion des Rencontres Performance Touraine. Sauf interdiction expresse de sa part formulée directement auprès du photographe, l'adhérent autorise la CCI Touraine sans contrepartie financière, à utiliser ces images dans ses différents supports, sans limitation de durée, pour une communication au public le plus large.

4.3 Démarche commerciale
Plus généralement, l'adhérent s'engage à ne pas faire de démarche commerciale abusive - ou jugée comme abusive par les autres participants - au cours des rencontres dédiées avant tout aux partages des connaissances et des expériences.

Article 5 : Propriété intellectuelle

Certains contenus diffusés aux adhérents sont des œuvres protégées (supports de présentation, outils et méthodologies d'entreprises...). Tout usage autre que personnel est soumis à l'autorisation expresse préalable de la CCI Touraine et des producteurs de contenus concernés.
Sont donc exclus de l'autorisation d'utilisation, qu'elle soit faite à titre gratuit ou à titre onéreux, et sans que cette énumération soit limitative :
- toute reproduction de contenus sur support optique ou numérique
- toute représentation sur écran destinée à des tiers
- toute reproduction en nombre, par reprographie ou par quelque procédé que ce soit, des contenus.

L'utilisation des contenus obtenus dans le cadre des Rencontres Performance Touraine à des fins commerciales ou publicitaires ou de distribution est soumise à l'autorisation préalable de la CCI Touraine.

Article 6 : Marque

La marque « les rencontres performance » a fait l'objet d'un dépôt par la CCI du Loiret auprès de l'INPI le 25 janvier 2013, sous le numéro 13 3 979 979. Pour que la CCI Touraine puisse, à son tour utiliser la marque « les Rencontres Performance Touraine », la CCI du Loiret lui a consenti une licence d'exploitation en cours d'enregistrement à l'INPI.

Article 7 : Conditions financières - Modalités de paiement

Les conditions financières sont fixées selon le barème en vigueur, en fonction des prestations proposées et du choix de Les conditions financières sont fixées selon le barème en vigueur, en fonction des prestations proposées et du choix de la formule. Le prix peut être révisé.
Sauf conditions particulières, le paiement de l'adhésion est réglé :
- soit lors de l'envoi du bulletin d'adhésion/renouvellement par chèque établi à l'ordre de la CCI Touraine et adressé à la CCI Touraine
- soit dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque établi à l'ordre de la CCI Touraine et adressé à la CCI Touraine.

Les intérêts moratoires courent de plein droit à partir de l'échéance au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, par mois de retard entamé.
Conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros devra être acquittée par le client.

Article 8 : Incessibilité du bulletin d'adhésion / renouvellement

L'entreprise ne peut pas céder son adhésion à un tiers.
Des adhérents d'une autre entreprise ne peuvent pas profiter de l'offre si leur entreprise n'a pas adhéré aux Rencontres Performance Touraine.

Article 9 : Modification des présentes

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de l'offre.
Par ailleurs, la CCI Touraine peut être amenée, y compris pendant la période initiale d'abonnement, à procéder à des modifications de prix ou de caractéristiques du service. Le client sera informé de toute modification des conditions contractuelles, assorti de l'information selon laquelle ladite modification sera considérée comme acceptée sans retour de sa part dans un délai de deux mois. Pendant ce même délai de 2 mois, le client peut résilier par écrit l'abonnement sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement.

Article 10 : Domiciliation

Le formulaire d'adhésion et les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tout autre document, contrats ou échanges de lettres antérieures à la signature du formulaire d'adhésion et des présentes conditions générales de vente.

Article 11 : Données à caractère personnel

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de l'offre.
La CCI Touraine collecte des données à caractère personnel via le bulletin d'adhésion rempli par le client. Ainsi, le client doit remplir les champs suivants précisés sur le bulletin d'adhésion : Nom/prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, courriel. Les données collectées sont destinées à l'usage de la CCI Touraine. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion des prestations commandées par le client ainsi qu'aux relations commerciales entre la CCI Touraine et le client.

Les données nominatives demandées aux clients dans le cadre de la commande et nécessaires à son traitement seront inclus dans le fichier de « gestion de la relation client » (GRC) géré par la CCI Touraine.

Les prestataires intervenant sur le logiciel GRC (gestion de la relation client) pour le compte de la CCI Touraine peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.

Ces informations peuvent encore être communiquées à des personnes contractuellement liées à la CCI du Touraine conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

L'utilisateur est informé que ce traitement automatisé d'informations, notamment la gestion du fichier de gestion de la relation client a fait l'objet d'une déclaration CNIL le 16/06/2014 sous le numéro 1774273.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Ce droit peut être exercé, à tout moment, par les moyens suivants :
- par e-mail adressé à : cnil_referent@touraine.cci.fr
- par courrier postal adressé à la CCI Touraine.

Article 12 : Domiciliation

Pour l'exécution du bulletin d'adhésion / renouvellement, chacune des parties est domiciliée en son siège.

Article 13 : Litiges

Tous les litiges auxquels le bulletin d'adhésion / renouvellement pourrait donner lieu feront l'objet d'une recherche de solution amiable avant tout engagement d'une procédure.
À défaut de solution amiable, compétence exclusive expresse est attribuée aux Tribunaux de la juridiction de Tours.